



BIENFAITS CANINS

GUIDE INFORMATIF

VOLET CHIEN D'ASSISTANCE

2025



WWW.BIENFAITSCANINS.CA
INFO@BIENFAITSCANINS.CA
LÉVIS, QC, CANADA

BIENFAITS CANINS INC. | TOUS DROITS RÉSERVÉS

Ce document est la propriété exclusive de Bienfaits Canins. Il est strictement interdit de le copier, le reproduire ou le diffuser, en tout ou en partie

SOMMAIRE

<u>La philosophie Bienfaits Canins</u>	Page 3
<u>L'éthique animale</u>	Page 5
<u>L'éthique humaine</u>	Page 6
<u>Le processus en image</u>	Page 6 - 7
<u>Avant de débiter l'entraînement</u>	Page 8 - 9
<u>Le programme Bienfaits Canins</u>	Page 10 - 13
<u>Les différentes évaluations</u>	Page 14 - 17
<u>Lexique</u>	Page 18 - 20



LA PHILOSOPHIE BIENFAITS CANINS



Chez Bienfaits Canins, le respect et le bien-être de l'animal comme de l'humain sont au cœur de toutes nos actions. Nous croyons qu'un chien d'assistance ne peut s'épanouir que dans une relation équilibrée, construite sur la confiance, la douceur et la compréhension mutuelle.

Notre approche repose sur :

- Le professionnalisme, soutenu par une équipe expérimentée et continuellement formée
- L'expertise multidisciplinaire, où chaque intervenant œuvre dans son champ de compétences – éducateurs canins, intervenants psychosociaux, professionnels de la santé... chacun dans ses pantoufles !
- La communication ouverte, respectueuse et constante entre tous les acteurs du parcours
- L'adaptation au rythme du duo, en favorisant une progression réaliste, durable et sans pression
- Des méthodes éthiques, modernes et bienveillantes, sans recours à la contrainte



3

L'ÉTHIQUE BIENFAITS CANINS

Dans notre processus, le respect de l'animal et de l'humain est au cœur de chaque décision, chaque intervention, chaque relation.

Nous croyons qu'un chien d'assistance doit être volontaire, à l'aise, respecté dans sa nature et soutenu dans son développement.

Nos principes fondamentaux - éthique animale :

- Aucun chien n'est forcé à travailler. S'il n'est pas bien dans ce rôle, nous l'écoutons.
- Aucun outil coercitif n'est autorisé : pas de collier étrangleur, électrique ou à pointes.
- Nous refusons toute contrainte physique, punition ou correction.
- Nous ne modifions pas un chien pour le rendre conforme à une attente humaine : nous respectons sa génétique, ses limites, sa personnalité.

Un chien d'assistance c'est un
PARTENAIRE
pas un outil !



L'ÉTHIQUE BIENFAITS CANINS - SUITE

PAR, POUR ET AVEC l'humain



Chez Bienfaits Canins, notre philosophie et notre éthique d'intervention sont profondément ancrées dans l'approche par, pour et avec l'humain

Nos principes fondamentaux - éthique humaine :

- Nos services sont pensés pour répondre aux besoins réels des personnes accompagnées, dans le respect de leur rythme, de leur vécu et de leurs capacités.
- Nos interventions sont construites avec elles, en favorisant l'écoute, l'autodétermination et la collaboration.
- Et surtout, notre posture professionnelle vise à agir avec bienveillance, humilité et engagement humain, en reconnaissant la personne dans toute sa complexité.
- Nous croyons que l'efficacité de notre travail repose autant sur le respect de l'individu humain que sur celui du chien.

LE PROCESSUS EN IMAGE



Soumission de votre demande via courriel à info@bienfaitscanins.ca



En y incluant les trois documents Bienfaits Canins dûment remplis :

- Formulaire d'application
- Formulaire canin-vétérinaire
- Formulaire médical

Vous devez joindre une prescription médicale mentionnant le besoin d'un chien d'assistance pour votre (vos) diagnostic, émis par votre médecin traitant ou psychiatre ;



Analyse de votre demande d'accès au programme d'entraînement de chien d'assistance Bienfaits Canins



Lors de la réception de vos documents, nous vous contacterons par courriel afin de céder une première rencontre téléphonique ou par vidéoconférence

Cette rencontre nous permettra d'évaluer vos besoins reliés à l'entraînement et l'assistance d'un chien à court, moyen et long terme. Suite à cette rencontre, vous recevrez un courriel d'acceptation ou de refus de votre candidature.

Inclusion:

- Analyse des 3 formulaires et prescription médicale
- Rencontre téléphonique / vidéoconférence d'évaluation d'environ 45 minutes



Dans le cas où votre candidature est refusée, le parcours se termine ici.

Refus

Acceptation

Si votre candidature est acceptée nous vous guiderons dans la sélection de votre formule d'entraînement.



Choix de la formule d'entraînement



- Formule semi-autonome
- Formule Guidée

Une fois votre dossier accepté, nous vous recommanderons le programme qui nous semble le plus adapté à votre profil et à votre réalité.

Vous êtes libres de sélectionner la formule de votre choix ; cependant, si au cours de votre parcours nous constatons qu'un soutien supplémentaire est nécessaire, nous vous orienterons vers la formule guidée afin de mieux répondre à vos besoins et optimiser les chances de réussite de votre duo

LE PROCESSUS EN IMAGE



Évaluation comportementale d'entrée
au programme - Candidat Canin

Classement à votre module d'apprentissage de départ

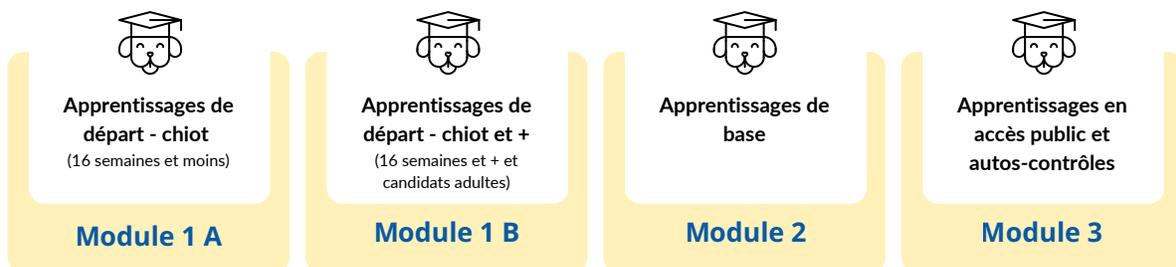


Selon les résultats obtenus lors de l'évaluation comportementale d'entrée au programme, votre chien et vous débuterez avec soit :

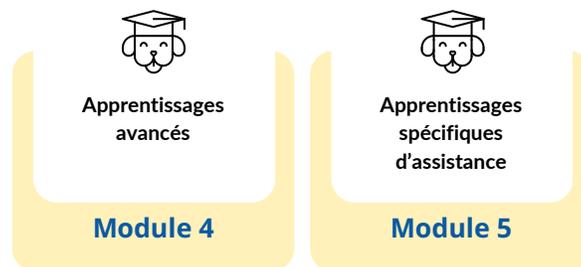
- Le module d'apprentissage 1 A
- Le module d'apprentissage 1 B
- Le module d'apprentissage 2
- Le module d'apprentissage 3

* Le module 3 doit obligatoirement être complété et réussi afin d'accéder à l'évaluation d'accès public

Début du programme d'entraînement



Évaluation du droit d'accès public et
rencontre spécifique mi-parcours



Évaluation de certification du chien
d'assistance

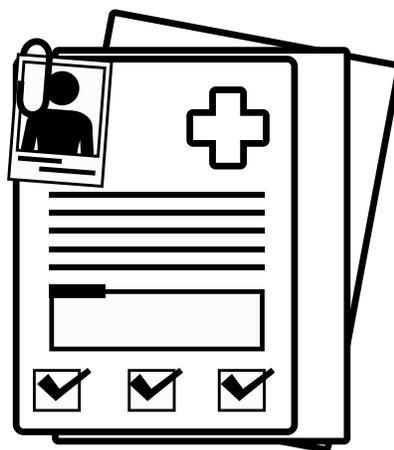
AVANT DE DÉBUTER L'ENTRAÎNEMENT

Analyse de la demande d'accès au programme :

Avant d'entamer un parcours d'entraînement, il est essentiel de vérifier que notre service correspond réellement aux besoins du demandeur.

Bienfaits Canins se spécialise principalement dans l'accompagnement de personnes vivant avec un trouble de stress post-traumatique (TSPT) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). À l'occasion, nous pouvons également accueillir des personnes présentant d'autres conditions médicales, dans la mesure où celles-ci s'inscrivent dans les limites de notre champ d'expertise.

Le demandeur doit également présenter un profil biopsychosocial compatible avec la mise en place d'un programme d'entraînement pour chien d'assistance, en tant que complément à un suivi médical ou thérapeutique déjà en place.

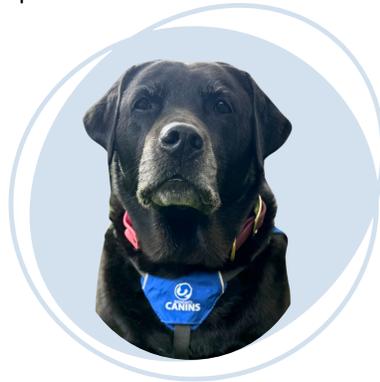


AVANT DE DÉBUTER L'ENTRAÎNEMENT

Évaluation initiale d'entrée au programme du candidat canin

Tous les chiens ne présentent pas nécessairement les aptitudes requises pour entamer une formation en assistance. L'évaluation initiale permet de déterminer si le chien possède le potentiel comportemental et émotionnel nécessaire pour occuper ce rôle exigeant.

Cette rencontre vise à observer la réponse du chien avec différentes distractions, à repérer d'éventuels comportements incompatibles avec le rôle d'un chien d'assistance et à évaluer sa capacité d'adaptation, sa stabilité émotionnelle, et plus encore.



Un chien d'assistance accompagnera son bénéficiaire dans la majorité de ses déplacements. Il doit donc faire preuve de calme, de résilience, d'intérêt pour l'apprentissage et d'un bon niveau de contrôle de ses impulsions.

L'évaluation permet également de positionner le duo humain/canin au bon endroit dans le programme, en identifiant le module de départ le plus approprié (Module 1A, 1B ou 2), selon les acquis déjà présents et les besoins spécifiques du binôme.

LE PROGRAMME BIENFAITS CANINS

Objectif du programme

L'objectif est d'accompagner l'équipe humain-chien à travers un programme de formation d'un chien d'assistance. L'ultime but est de permettre à l'individu de retrouver une routine stable et équilibrée, grâce et avec son chien qu'il entraîne à des fins d'assistance.

Structure du programme

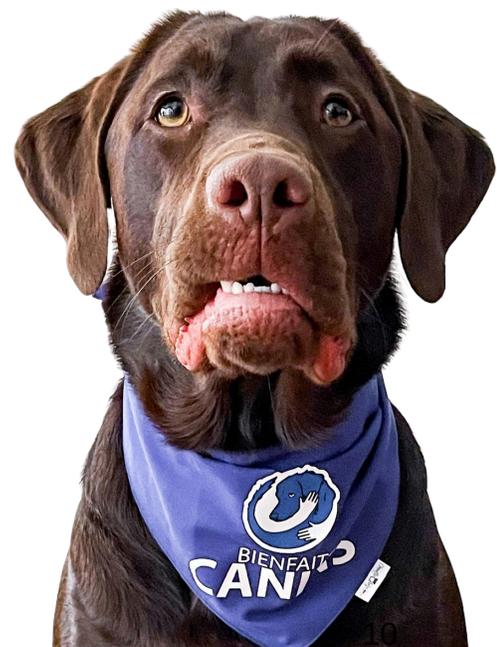
Le programme est divisé en cinq (5) modules clés, chacun traitant des aspects généraux et spécifiques de l'entraînement d'un chien d'assistance.

Les modules comprennent des cours d'éducation canine de groupe, des consultations individuelles et des accompagnements éducatifs en public.

Évaluations Bienfaits Canins

Trois évaluations sont prévues au programme, en plus de l'évaluation de mise à jour annuelle. Ces évaluations sont réalisées par les évaluateurs désignés par Bienfaits Canins.

- Évaluation comportementale d'entrée au programme
- Évaluation d'obtention du droit d'accès public
- Évaluation de certification



LE PROGRAMME BIENFAITS CANINS

1 Programme de formation

Le programme de formation de Bienfaits Canins s'appuie sur les standards reconnus de la British Columbia Guide Dog & Service Dog Act ainsi que sur ceux de l'organisation internationale Assistance Dogs International (ADI).

2 Formules offertes :

Formule semi-autonome

Formule guidée

Afin d'accompagner chaque personne en respectant ses capacités et de maximiser les résultats, nous proposons deux formules distinctes, toutes deux menant à la certification d'un chien d'assistance.

Les deux programmes comprennent les mêmes modules et notions d'apprentissage, toutefois la formule guidée offre deux fois plus d'accompagnement éducatif canin et de soutien de la part de l'équipe psychosociale de Bienfaits Canins, comparativement à la formule semi-autonome.

Selon l'entrevue initiale, Bienfaits Canins guidera l'individu vers le programme que nous jugeons plus adapté pour lui.

Le client est libre de sélectionner la formule de son choix ; cependant, si au cours du parcours nous constatons qu'un soutien supplémentaire est nécessaire, nous l'orienterons vers la formule guidée afin de mieux répondre à ses besoins et optimiser les chances de réussite du programme d'assistance.

LE PROGRAMME BIENFAITS CANINS

3 types de services offerts

Dans le cadre de votre parcours avec Bienfaits Canins, vous serez amenés à participer à différents cours et consultations avec votre éducateur canin de référence

Vous trouverez ci-dessous le détail des services auquel vous serez appelés à participer.

Cours de groupe en éducation canine

Pendant votre parcours dans le programme, plusieurs cours d'éducation canine de groupe sont prévus :

- Maternelle
- Obéissance de base
- Obéissance avancée

Vous serez intégrés à des cohortes d'éducation canine régulière, il arrive parfois que plusieurs duos Bienfaits Canins sont dans les mêmes cours !



LE PROGRAMME BIENFAITS CANINS

Consultation individuelle

Tout au long de votre parcours d'entraînement, vous bénéficierez de plusieurs consultations individuelles d'une durée de 45 minutes avec votre éducateur canin, pouvant se dérouler au local d'éducation, à domicile ou dans un lieu extérieur.

Après chaque rencontre, les éducateurs canins complètent un rapport post-consultation Bienfaits Canins, ce qui nous permet d'assurer un suivi de votre progression.

Accompagnement éducatifs en milieu public

Au cours de votre parcours, vous participerez à plusieurs accompagnements éducatifs en accès public avec votre éducateur canin. D'une durée de 45 minutes, ces rencontres en milieu public (acceptant ou non les chiens, selon les droits d'accès de votre compagnon) visent à généraliser les apprentissages travaillés en groupe et en consultation individuelle. Après chaque rencontre, les éducateurs canins complètent un rapport post-consultation Bienfaits Canins, ce qui nous permet d'assurer un suivi de votre progression.



ÉVALUATION

INITIALE D'ENTRÉE AU PROGRAMME

Détail de l'évaluation d'admission au programme

Suite à l'acceptation de votre demande, nous procéderons à la première rencontre avec vous et votre chien.

Cette rencontre nous permet de déterminer l'admissibilité de votre chien au programme d'entraînement d'assistance par le biais de divers exercices qui nous permettent d'avoir un portrait global de votre chien au niveau du tempérament, défis comportementaux et acquis.

- Si la candidature de votre chien est retenue, nous vous remettrons le plan d'apprentissage détaillé en fonction du classement de votre chien (Module 1A, 1B ou Module 2) et les apprentissages débuteront avec nos éducateurs canins partenaires.
- Si la candidature de votre chien est refusée, nous pouvons vous guider vers les options à considérer pour mettre sur pied votre projet.

Inclusion:

- Rencontre d'évaluation comportementale d'environ 60 minutes
- Analyse des résultats de l'évaluation comportementale
- Remise du premier module d'apprentissage



Aucune reconnaissance d'acquis n'est possible au-delà du module 3. Ce module (3) est obligatoire pour obtenir le droit d'accès public avec un chien d'assistance en formation.

Quant aux modules 4 et 5, ils sont requis pour accéder à la certification finale.

ÉVALUATION

DROIT D'ACCÈS PUBLIC

Détail de l'évaluation du droit d'accès public

L'évaluation d'accès public vise à s'assurer que le chien répond aux normes requises pour obtenir son droit d'accès public et débiter à accompagner son propriétaire durant ses sorties.

D'une durée d'environ 60 minutes, elle se déroule dans un établissement public en présence d'un évaluateur de l'équipe Bienfaits Canins.

À cette occasion, plusieurs aspects sont évalués, notamment :

- Le comportement et l'obéissance du chien en milieu public ;
- La sécurité et l'aisance des déplacements du duo chien-manieur ;

Sur réussite de cette évaluation, le chien est catégorisé chien d'assistance en formation et recevra :

- Veste d'identification Bienfaits Canins avec accessoire "en formation"
- Carte d'accès public (Chien d'assistance en formation)
- Attestation du chien d'assistance en formation
- Documentation d'accessibilité divers
- Cartes de sensibilisation



Vous retrouverez l'évaluation du droit d'accès public dans la section « documents à télécharger » dans l'espace membre du site web.

À cette étape, nous prévoyons une rencontre d'évaluation (Téléphonique ou vidéoconférence) de vos besoins spécifiques en lien avec votre condition médicale. Le tout est effectué en compagnie d'un intervenant psychosocial de Bienfaits Canins. À la suite de cette rencontre, un plan détaillé vous sera transmis, incluant les trois tâches spécifiques identifiées pour répondre à vos besoins. (Ce plan sera aussi transmis à l'éducateur canin).

ÉVALUATION

DE CERTIFICATION DU CHIEN D'ASSISTANCE

Détail de l'évaluation de certification

L'évaluation de certification constitue l'ultime étape du processus de formation du chien d'assistance. D'une durée d'environ 60 minutes, elle se déroule dans un établissement public en présence d'un évaluateur de l'équipe Bienfaits Canins.

Cette évaluation vise à s'assurer que le chien répond aux normes requises pour l'obtention de la certification de chien d'assistance.

À cette occasion, plusieurs aspects sont évalués, notamment :

- Le comportement et l'obéissance du chien en milieu public ;
- La sécurité et l'aisance des déplacements du duo chien-manieur ;
- La capacité du chien à exécuter un minimum de trois (3) tâches spécifiques en lien avec la condition médicale du manieur.

Sur réussite de cette évaluation, le chien d'assistance est maintenant certifié.

Nous fournissons le matériel suivant :

- Carte d'accès public à jour (Chien d'assistance certifié)
- Attestation de votre chien d'assistance certifié.
- Cartes de sensibilisation



Vous retrouverez l'évaluation de certification détaillée dans la section « documents à télécharger » dans l'espace membre du site web.



ÉVALUATION

DE RENOUELEMENT DE CERTIFICATION

Détail de l'évaluation de certification annuelle

L'évaluation de renouvellement de certification vise à s'assurer que le binôme répond encore aux standards en matière d'obéissance, de déplacements en milieu public, de réponse à vos besoins spécifiques, etc.

Sur réussite de cette évaluation, la certification du chien d'assistance est renouvelée.

Nous fournissons le matériel suivant :

- Carte d'accès public à jour (Chien d'assistance certifié)
- Renouvellement de l'attestation de votre chien d'assistance certifié.
- Cartes de sensibilisation





LEXIQUE

Voici quelques définitions utiles pour mieux comprendre les termes utilisés dans ce guide

- **Accès public** : Droit, reconnu au chien d'assistance en formation ou certifié, d'accompagner son bénéficiaire dans les lieux publics où les animaux sont habituellement interdits. Ce droit est encadré par des lois provinciales et fédérales, et implique que le chien est calme, sécuritaire et sous contrôle en tout temps.
- **Apprentissages spécifiques (ou tâches spécifiques)** : Actions concrètes apprises par le chien pour venir en aide à son bénéficiaire dans la gestion de son handicap. Ces tâches sont personnalisées en fonction des symptômes (ex. : appui pour se relever, interruption d'un état dissociatif, alerte lors d'un changement physiologique).
- **Bénéficiaire du chien d'assistance** : Personne vivant avec un handicap (physique, psychiatrique ou autre) qui bénéficie de l'accompagnement d'un chien d'assistance dans le cadre d'un programme de formation.
- **Binôme** : Terme utilisé pour désigner le duo formé par le chien d'assistance (ou en formation) et son bénéficiaire. Ce duo est au cœur du programme et évolue ensemble tout au long du processus d'entraînement.
- **Chien d'assistance** : Chien spécifiquement formé pour effectuer des tâches visant à pallier les limitations fonctionnelles d'une personne vivant avec un handicap. Le chien est protégé par des lois qui lui permettent d'accéder à certains lieux publics.
- **Chien en formation** : Chien qui n'a pas encore complété l'ensemble du programme d'entraînement mais qui accompagne déjà son bénéficiaire dans des contextes publics pour mettre en pratique ses apprentissages.



LEXIQUE - SUITE

Avant de commencer, voici quelques définitions utiles pour mieux comprendre les termes utilisés dans ce guide

- **Comportements incompatibles** : Comportements jugés problématiques pour le rôle de chien d'assistance, comme l'agressivité, la peur excessive, les vocalisations incontrôlées, ou une forte réactivité aux distractions. Ces comportements sont évalués dès le départ, car ils peuvent compromettre la sécurité et la fiabilité du binôme.
- **Évaluation d'accès public** : Rencontre formelle permettant d'évaluer la capacité du binôme à circuler en milieu public de manière sécuritaire, discrète et efficace. Cette étape marque l'entrée officielle dans les lieux publics avec le statut de chien d'assistance en formation.
- **Évaluation initiale du candidat canin** : Rencontre permettant d'observer le chien et de déterminer s'il possède les prédispositions comportementales et émotionnelles nécessaires pour entamer un parcours d'entraînement en assistance. Elle permet également de classer le duo dans le module de départ approprié.
- **Équipe psychosociale** : Professionnels en intervention psychosociale (ex. : travail social, psychoéducation, criminologie) qui accompagnent le bénéficiaire tout au long du processus afin de s'assurer que le chien est intégré de manière éthique, sécuritaire et adaptée au plan de soins.
- **Formule guidée** : Option de parcours comprenant davantage de suivis individuels, de consultations éducatives et d'accompagnements en contexte public. Destinée aux personnes qui souhaitent (ou nécessitent) un encadrement plus serré.



LEXIQUE - SUITE

Avant de commencer, voici quelques définitions utiles pour mieux comprendre les termes utilisés dans ce guide

- **Formule semi-autonome** : Option de parcours qui offre plus de flexibilité et d'autonomie, avec des suivis éducatifs moins fréquents. Elle convient aux binômes ayant une bonne capacité d'organisation et une certaine expérience en entraînement canin.
- **Module d'entraînement** : Chaque module correspond à une phase du programme de formation (Module 1A, 1B, 2, etc.). Ils sont structurés de manière progressive selon les acquis du chien et du bénéficiaire, et permettent une évolution cohérente jusqu'à la certification.
- **Plan des tâches spécifiques** : Document élaboré par l'équipe psychosociale décrivant les trois tâches principales que le chien devra apprendre pour soutenir son bénéficiaire dans la vie quotidienne. Ce plan guide les éducateurs canins dans la mise en œuvre des apprentissages.
- **Programme d'entraînement** : Ensemble structuré d'activités, de suivis et d'apprentissages visant à former un chien d'assistance selon les normes éthiques et professionnelles reconnues (ADI, Guide Dog & Service Dog Act).